

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AUBIN DE MEDOC
LUNDI 6 JUILLET 2020**

L'an deux mil vingt, le lundi six juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie ARIBAUD
Mme Barbara ATKINSON
M. Patrick BALLANGER
M. Bernard BARBEAU
M. Stéphane BERTIN
M. Cyril BLANCHARD
Mme Nathalie BONNIN
M. Franck CAVALLIER
M. Grégoire CHAMBON
M. Patrice CLINQUART
M. Claude DESBATS
M. Christophe DUPRAT
M. Charles ELEGBEDE
Mme Isabelle FAUVET
Mme Catherine FROMENTIN

M. Flavien GARREAU
Mme Isabelle GARROUSTE
Mme Sylvie GROISARD
M. Samuel HERCEK
Mme Christine LANG
Mme Isabelle MARTIN
Mme Elodie MOLINA
M. Jean-Philippe MONMARTY
M. Francis RIETHER
Mme Joëlle RONZEAUD
Mme Isabelle ROUCHON
Mme Radia SELMI
Mme Marie-Noëlle VINCENT
M. Pascal ZERENI

Secrétaire de Séance : M. Francis RIETHER

Date de la convocation : lundi 29 juin 2020

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	29
Représentés :	0
Excusés :	0
Absents :	0
Votants :	29

Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 6 JUILLET 2020

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	
	Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 15 juin 2020	Monsieur le Maire
	Administration Générale	
1	Adoption du Règlement intérieur du Conseil municipal	Monsieur le Maire
	Ressources Humaines	
2	Créations de postes	Mme Isabelle FAUVET
3	Modification du tableau des effectifs	Mme Isabelle FAUVET
4	Droit à la formation des élus	Mme Isabelle FAUVET
	Urbanisme	
5	Signature d'une convention de servitude de passage avec Bordeaux Métropole et SUEZ Eau France	Monsieur le Maire
6	Cession à TDF de la parcelle (pour partie) cadastrée CD271	Monsieur le Maire
	Jeunesse/Sports	
7	Tarification des vacances sportives (8-12 ans) du 27 au 31 juillet 2020	M. Patrick BALLANGER
8	Tarification des vacances sportives (10-14 ans) du 17 au 21 août 2020	M. Patrick BALLANGER
9	Tarification du séjour Nature et Environnement (7-9 ans) du 17 au 21 août 2020	M. Samuel HERCEK
10	Tarification du séjour Eaux Vives (12-17 ans) du 20 au 25 juillet 2020	M. Samuel HERCEK
11	Tarification du mini-séjour (6-7 ans) du 24 au 26 août 2020	M. Samuel HERCEK
12	Tarification du mini-séjour Ados du 25 au 27 août 2020	M. Samuel HERCEK
	Finances	
13	Vote du Budget annexe 2020 de l'Espace Villepreux	M. Francis RIETHER
14	Vote du Budget communal 2020	M. Francis RIETHER
15	Décisions du Maire	
16	Annexes	
	<i>Pour information : présentation en début de séance des services de Bordeaux Métropole par le Directeur du PTO (Pôle Territorial Ouest)</i>	

Monsieur le Maire ouvre la séance en proposant Monsieur Francis RIETHER en qualité de secrétaire de séance et soumet le procès-verbal du lundi 15 juin 2020 pour validation. Celui-ci est adopté à l'UNANIMITÉ.

Présentation des services de Bordeaux Métropole :

Monsieur le Maire : je dois dire que la relation entre la commune de Saint-Aubin de Médoc et Bordeaux Métropole au travers du Pôle Territorial Ouest est excellente, j'y associerais bien évidemment le service territorial n°6 auquel nous sommes rattachés. Nous avons une facilité de travail, nous avons besoin et envie de continuer dans cet esprit-là. Mes chers collègues je vous demande d'être attentifs car il est important que vous ayez cette présentation qui vous permettra de mieux comprendre, en ce début de mandat, comment ce cadre partenarial a été mis en œuvre.

Monsieur Stéphane PEYRICHOU : Monsieur le Maire, mesdames et messieurs les Adjointes et conseillers municipaux, c'est avec un immense honneur que nous nous trouvons aujourd'hui parmi vous en présence de cadres territoriaux du Pôle Territorial Ouest et de la Direction de la mission de contractualisation de la Direction générale des territoires.

On profite de l'opportunité, du nouveau mandat, pour s'adresser essentiellement aux nouveaux élus et venir à vous pour vous présenter une partie de la Métropole.

La Métropole est vaste, je ne rentrerais pas dans l'organisation complète de la Métropole. Il faut savoir que vous serez invités en septembre par la Métropole à une journée de formation où vous irez un peu plus dans le détail du fonctionnement de la métropole. Ici, on va s'attacher à une entité de proximité, le Pôle Territorial Ouest (PTO). Une entité de proximité qui n'est pas très loin de chez vous, au Haillan, à une dizaine de minutes d'ici.

Nous organiserons la présentation en deux parties, je vous parlerai d'abord de la Direction générale des territoires et du cadre partenarial que nous avons entre Bordeaux Métropole et la commune au travers de cette direction générale. Puis dans une seconde partie, nous rentrerons dans le détail du fonctionnement du Pôle Territorial où vous aurez l'occasion de voir les directeurs qui se présenteront et parleront un peu de leurs directions.

La Métropole, c'est 783 000 habitants, c'est 50% de la population du département, 50% des entreprises du département sont au sein de la métropole. Bordeaux Métropole, c'est 5 296 agents en 2019, imaginez qu'au 1^{er} janvier 2016 on était à peine 3 000, donc la mutualisation des services a été une vraie révolution dans l'organisation de la métropole. Notre budget actuellement est de 1,76 milliards d'euros.

Vous avez ici présentées les différentes compétences que l'on peut retrouver dans les collectivités, à droite ce sont les compétences historiques de la Métropole : les transports, le tramway, le BHNS, l'eau et l'assainissement, la gestion des déchets, l'urbanisme et l'habitat, le développement économique, l'aménagement numérique du territoire, voirie, ouvrages d'art, enseignement supérieur, tourisme, transition énergétique.

En bleu clair, vous avez un certain nombre de compétences de la commune et en vert, vous voyez les compétences qui ont pu être mutualisées entre les communes et Bordeaux Métropole. Si je vous présente ces différentes compétences, c'est pour vous montrer l'organigramme de la métropole qui comme vous le voyez aujourd'hui est en majorité verte, c'est-à-dire que toute l'organisation ici présentée est essentiellement service commun, c'est-à-dire que chaque direction de la métropole en vert à la fois gère des missions pour le compte de la métropole mais aussi des missions pour le compte des communes. Vous voyez qu'il y a une direction générale qui apparaît en jaune, c'est la direction générale de la mobilité qui est restée entièrement Bordeaux Métropole. C'est très intéressant de regarder cet organigramme, parce que vous voyez que sur 5 296 agents il y a 8 directions générales et sur les 8 directions générales, vous avez 4 directions générales qui sont des directions générales support : les RH, les finances, l'informatique, le secrétariat général. Finalement on a 4 directions générales qui sont dites opérationnelles, elles sont là pour réaliser des travaux, et sur ces 4 directions

générales, vous allez en trouver 3 qui sont mono-thématiques, elles sont là pour réaliser une politique publique particulière.

Vous avez une 4^{ème} direction générale qui est un peu plus particulière, c'est la Direction générale des territoires, qui à la différence des autres directions générales opérationnelles, fait plein de métiers, on a un peu plus de 42 métiers différents, mais surtout, ce qui est intéressant, elle est en proximité des communes. Ce mouvement a été initié en 2011 avec la création de directions territoriales, c'était une critique qui revenait souvent au niveau de la métropole de la part des élus communaux. A la métropole, il y a de l'ingénierie, par contre en termes de réactivité ça pourrait être mieux, donc la décision a été prise de commencer à rapprocher les services métropolitains des communes. Au 1^{er} janvier 2016, quand a eu lieu la métropolisation et la mutualisation des services, les directions territoriales ce sont mises à grossir et ont intégré la grande majorité des agents communaux qui venaient au sein de la métropole, ce qui fait que l'on est devenu Pôle Territorial. Aujourd'hui cette Direction générale des territoires qui est en proximité, accueille plus de 1 800 agents.

On est les seuls en France à avoir autant mutualisé et autant généré de la proximité avec les communes.

Il y a 4 Pôles Territoriaux : sur le territoire Ouest, sur le territoire Sud, sur la rive droite et un pôle spécifiquement dédié à Bordeaux.

Quand on rentre sur les missions d'un Pôle Territorial, finalement on va avoir deux missions principales. La première mission, c'est de décliner les politiques métropolitaines qui sont votées au niveau de la métropole. Pour décliner ces politiques métropolitaines, on utilisera deux outils : le contrat de co-développement et le Fonds d'Intérêt Communal (FIC).

La deuxième grande mission c'est de mettre en œuvre toutes les activités qui ont été mutualisées par les communes.

- **Décliner les politiques métropolitaines :**

On utilise des outils de contractualisation avec les communes.

Le 1^{er} outil c'est le contrat de co-développement, c'est stratégique pour chaque commune, c'est avec ce contrat que la commune va pouvoir réaliser un certain nombre d'investissements importants sur la voirie et sur l'aménagement de l'espace public, mais on peut rentrer aussi au sein de ce contrat des aides, des subventions spécifiques pour des manifestations culturelles par exemple. Quand on va organiser, négocier ce contrat on va s'engager pour une période de 3 ans. C'est la 4^{ème} fois que l'on met en place ce contrat de co-développement, ça fait donc déjà 12 années que les contrats de co-développement existent mais maintenant on arrive à une certaine maturité. A partir de l'année prochaine on va négocier le 5^{ème} contrat de co-développement et on y intégrera des décisions de niveau métropolitain, par exemple le tramway, on y intégrera aussi des projets intercommunaux et des projets de niveau communal.

Le 2^{ème} outil très important, le FIC, c'est une enveloppe votée sur 6 années, sur un mandat complet. Il va permettre à la commune de réaliser un certain nombre de projet de voirie et d'aménagement de l'espace public sur son territoire. Pour la commune de Saint-Aubin, le FIC qui avait été voté entre 2015 et 2020 était de 4 303 000 euros, aujourd'hui il reste 6 mois et on a engagé un peu plus de 4 millions d'euros. Donc ce sont des sommes qui sont très fortement utilisées par les communes, et le patron reste le Maire sur la décision de tous les projets qui se font dans le cadre du FIC.

Là aussi, pour être plus performant sur ces FIC, on a fait un peu comme avec le contrat de co-développement, on a mis en place des planifications sur 3 ans pour que l'on puisse avoir de la visibilité sur tous les travaux qu'on réalise.

Vous avez des points d'entrée au niveau du Pôle Territorial et au niveau de la direction générale des territoires sur ces 2 outils. La 1^{ère} porte d'entrée c'est ce qu'on appelle le référent communal qui pendant un certain temps fut Pierre CHIFFRE et qui est parti sur d'autres fonctions, aujourd'hui c'est Frédéric GROULT qui sera votre référent communal. Mais comme on parle de contrat, obligatoirement il faut aussi que vous ayez face à vous un référent contractuel, c'est Mélanie MAGOGA qui sera votre référente pour toute la partie contractualisation.

- **Mettre en œuvre toutes les missions mutualisées :**

Un petit rappel sur l'essence même de la mutualisation, quand les élus ont choisi de mutualiser c'était dans un double objectif : d'abord améliorer la qualité du service public, s'unir pour être plus fort, et ensuite à terme générer des économies. Il y avait trois principes pour pouvoir mutualiser, le premier était de mutualiser à la carte, ça veut dire qu'on laissait la possibilité aux communes de mutualiser sur 150 domaines différents, ça a généré un certain nombre d'acceptabilité mais derrière pour gérer, c'est un peu plus compliqué pour nous parce qu'on se retrouve avec des communes qui ont mutualisé mais des périmètres qui sont tous très différents. Le deuxième principe était de créer des services communs rattachés à la métropole, il y avait d'autres possibilités de faire mais c'était une volonté que ce soit la métropole qui porte les services communs. Le 3^{ème} principe, c'était que la commune qui allait mutualiser des services, donc qui envoyait des effectifs, du matériel, des bâtiments, allait payer un forfait et ce dernier resterait stable c'est-à-dire que la métropole acceptait de prendre à sa charge, l'évolution des coûts. Pour vous donner quelques chiffres, par exemple aujourd'hui, sur la commune de Mérignac, ce delta, c'est un peu plus d'un million d'euros que la commune gagne chaque année sur son budget de fonctionnement grâce à ce coût forfaitaire, sur la commune de Bruges, c'est 400 000 € par an. Là aussi, on a contractualisé, le contrat c'est une façon de s'engager sur des objectifs, c'est une façon de donner des perspectives, sur la mutualisation des services, on a contractualisé avec des contrats d'engagement et des conventions de création de services communs où l'on se met d'accord sur tous les moyens humains, matériels et financiers qui sont transférés. La contractualisation des services mutualisés a créé des services publics nouveaux, nouveaux car tous les 6 mois on rend compte devant tous les élus sur l'ensemble des domaines qui ont été mutualisés et on regarde si on a atteint les objectifs. Ce système d'évaluation permanente n'existait pas il y a encore 4 ans, donc pour nous, ça a été quelque chose de relativement nouveau à mettre en place.

Quand on parle de services communs, vous allez souvent entendre parler d'autorité fonctionnelle et d'autorité hiérarchique. Il se trouve que les fonctionnaires, comme nous tous, se retrouveront sous une double casquette. L'autorité hiérarchique, c'est celui qui est au-dessus de nous, qui va nous encadrer, nous fixer des objectifs, qui va nous attribuer les moyens. Et on a l'autorité fonctionnelle, c'est le patron, et pour nous ce sont les Maires, ce sont les donneurs d'ordre, ils expriment le besoin, ils passent la commande, ils suivent le résultat et l'évaluent. Donc ça c'est important, chaque fois qu'il y a une mutualisation des services, on se retrouve avec une double casquette et on a plusieurs patrons, on a le Président de la Métropole comme autorité hiérarchique mais on a chaque fois un Maire qui est là en patron pour toutes les activités mutualisées.

Aujourd'hui, 21 communes sur les 28 ont fait le choix de la mutualisation. Si on regarde sur le zoom de Saint-Aubin, vous avez mutualisé un certain nombre de missions, ce sont des morceaux de missions :

- Sur les ressources humaines, on est sur la formation
- La commande publique et affaires juridiques
- Sur la gestion de l'espace public, ça concerne les tags exclusivement
- Prévention concernant les moustiques
- Numérique et systèmes d'informations
- Animation économique et emploi

Donc, au niveau du PTO, il y a deux missions principales, on est là pour décliner les politiques métropolitaines avec des outils, des contrats, le contrat de co-développement et le FIC, et ensuite mettre en place des activités mutualisées avec nos contrats d'engagement.

Monsieur le Maire : juste une explication sur le fait d'avoir choisi ces compétences et pas les autres. D'abord sur la partie numérique et systèmes d'informations, il y a aujourd'hui un service grâce à la mutualisation qui n'a rien à voir avec ce que l'on pouvait avoir précédemment. Quand il nous fallait 3 exercices budgétaires pour renouveler l'intégralité du système informatique dans les services, là Bordeaux Métropole le fait quasiment en l'espace d'une seule fois. La mise en place du wifi, le changement des serveurs ont été des opérations bénéfiques, et surtout, on a pu bénéficier des dernières technologies.

Concernant les affaires juridiques, avant on recrutait un avocat spécialiste de l'urbanisme, du droit public ou autre qui souvent était extrêmement cher, pour le choix et en plus avec les marchés publics ce n'était pas évident, donc le fait d'avoir pu avoir accès aux affaires juridiques de Bordeaux Métropole a été un confort pour nous, d'une part parce qu'il y a eu très peu de dossiers dans l'année mais aussi car avant d'en arriver là on a pu bénéficier de beaucoup de conseils, c'est-à-dire qu'avant de se lancer dans une affaire, avant de répondre, on demandait aux services des affaires juridiques de Bordeaux Métropole de nous aider.

Quant aux restes des compétences, il nous semblait que la proximité devait rester au sein de la collectivité, je pense aux finances, aux ressources humaines. C'est peut-être à 10 minutes Le Haillan mais c'est encore plus simple pour nous les 2 minutes de couloir à traverser pour aller chercher des documents.

Autre chose qui était nécessaire, c'est une compétence que la commune avait exercée de 1968 à 2016 gratuitement pour le compte de la métropole, c'était la propreté. Nous avons exercé cette compétence sans jamais rien demandé à Bordeaux Métropole, aujourd'hui nous l'exerçons toujours car nous l'avons souhaité, mais depuis 2016 Bordeaux Métropole nous rémunère à la hauteur de ce que ça nous coûte tout simplement et chaque fois qu'il y a de nouveaux lotissements l'attribution est un peu plus importante puisque ça se fait au km de voirie, de trottoir. Nous avons préféré là aussi un service de proximité ce qui nous permet de réagir. Ce qui continue à être gratuit et non rémunéré, c'est l'engagement que les élus ont dans le travail de propreté et de nettoyage le week-end, puisque c'est un service permanent qui ne coûte rien.

Pour l'animation économique et l'emploi, vous imaginez bien que la commune de Saint-Aubin de Médoc seule au milieu de cet immense Aéroport ou autre trouve difficilement sa voie. Lorsque Bordeaux Métropole parle avec Bordeaux Technowest, s'implante sur la commune Reflet du monde qui est une entreprise de drones, là saluons l'engagement de tout le monde pour cette implantation au sein de notre zone d'activité Euromédoc. On est très heureux de les accueillir bien évidemment, et si on avait été tout seul pour aller les chercher, ils ne seraient peut-être pas venus ici. Il faut pouvoir s'entourer des meilleurs dans les meilleurs domaines.

Monsieur Stéphane PEYRICHOU : je vous propose de rentrer un peu plus dans le détail du fonctionnement du PTO. On est sur 11 communes, vous voyez ici l'organigramme d'un Pôle Territorial qui est quasiment toujours le même dans les autres territoires.

Vous allez retrouver une Direction Administrative et Financière qui gère les finances communales, une Direction des Ressources Humaines qui gère les ressources humaines communales, une Direction du développement et de l'aménagement qui fait de l'investissement, une Direction de la gestion de l'espace public qui est là pour gérer l'entretien de l'espace public.

Donc, quatre directions au sein d'un pôle territorial, vous allez les retrouver au Sud et également Rive Droite, à Bordeaux c'est un peu particulier les finances et les ressources humaines sont gérées par les directions centrales.

On est quand même 574 au sein du PTO.

Monsieur Quentin BRAURE DE CALIGNON : je suis le Directeur de la Direction des ressources humaines du PTO. Pour faire très simple, cette direction travaille pour 6 communes, 5 qui ont mutualisé l'intégralité de la mission ressources humaines et la ville de Saint-Aubin sur la partie formation.

Ce qui est cohérent avec ce que vous disiez Monsieur le Maire, c'est qu'au sein d'une DRH on retrouve des métiers : il y a la gestion statutaire c'est la carrière et la paye, sur la partie développement des ressources humaines et des compétences il y a le recrutement et la formation.

Sur la carrière, la paye et le recrutement, il y a une question de proximité, on gère la vie d'un agent dans le fait d'intégrer la collectivité et ensuite d'avoir une vie jusqu'à la retraite. Alors que la formation est un domaine d'expertise un peu particulier, dans les collectivités on travaille beaucoup avec le CNFPT qui est un centre de formation spécifique. Donc, lorsque la ville de Saint-Aubin doit lancer un cahier des charges pour demander de la formation, il y a une ingénierie spécifique, et c'est ce travail

d'ingénierie mutualisé qui en réalité va bénéficier à la ville de Saint-Aubin de Médoc en ayant mutualisé cette partie-là et en faisant le choix de conserver cette proximité dans la gestion des situations et de la vie des agents.

C'est environ 3 000 agents des autres villes qui sont gérés au sein de cette DRH, il y a Mérignac, Le Bouscat, Bruges, Blanquefort et Le Taillan Médoc.

Monsieur Laurent LEMAITRE : la Direction du développement et de l'aménagement, c'est à peu près 120 personnes, des métiers et des domaines de compétences sur lesquels je vais passer assez rapidement.

Le premier, c'est le foncier, il faut acheter des terrains pour construire des projets et les gens ne sont pas toujours d'accord pour vendre, il faut donc négocier. En fait, nous avons aujourd'hui un service qui est en train de s'étoffer pour nous permettre de lever ce qu'on appelle des préalables. Aujourd'hui, on va dire que tous les terrains facilement accessibles ont mutés et aujourd'hui pour développer les infrastructures et faire de l'aménagement, il faut négocier. Alors, parfois, on arrive, on est tenu, il y a un certain nombre de procédés avec des évaluations domaniales, etc. On essaye pour que ça aille plus vite de négocier, parfois on ne peut pas et donc on déclenche des dossiers plus administratifs, qui sont des déclarations d'utilité publique, pour essayer d'utiliser une prérogative de puissance publique, c'est-à-dire de faire valoir l'intérêt général, ça prend généralement plus de temps, c'est pour cela que l'on essaie généralement de négocier.

Aujourd'hui, on est dans un processus de déconcentration c'est-à-dire qu'il y a des missions qui étaient jusqu'à présent exercées par le central, nous, on préparait juste les promesses et ensuite on ne suivait pas les actes. Depuis 2019 et la mise en pratique en 2020, nous sommes autonomes sur l'ensemble du processus foncier, c'est-à-dire qu'à partir du moment où l'on définit le prix et que l'on va négocier, on va ensuite établir la promesse, suivre l'acte jusqu'à la prise de possession, aujourd'hui c'est chez nous pour les projets qu'on pilote. Donc on gagne en autonomie et on espère gagner en visibilité et rapidité, c'était une demande forte des élus métropolitains, des élus locaux et des maires.

Autre activité, le droit des sols, les autorisations d'urbanisme pour faire simple la ville de Saint-Aubin de Médoc n'a pas mutualisé mais nous sommes une trentaine d'agents dans ce service-là. Nous assurons l'instruction complète pour 6 communes sur les 11, 4 qui ont mutualisé et 2 par le biais de conventionnement, Martignas et Parempuyre. Sur les autres communes, c'est le cas de Saint-Aubin, nous faisons des avis communautaires c'est-à-dire que nous sommes consultés sur des domaines de compétences essentiellement liés à la voirie, au stationnement, donc nous participons néanmoins à la délivrance des autorisations sur Saint-Aubin.

Ensuite, nous sommes sur des domaines de compétences qui sont à la fois des compétences régaliennes et pour partie ce qu'évoquait Stéphane PEYRICHOU en début d'échange, la question de la mutualisation. L'aménagement urbain, c'est là où en fait vous allez retrouver les fameux FIC et contrats de co-développement, les chefs de projets qu'on a évoqué tout à l'heure. Ce sont des compétences liées à l'aménagement de l'espace public, que ce soit la création de voirie, le développement d'opérations d'aménagement, d'opérations d'urbanisme (PAE des Vignes, PAE du Centre bourg pour la commune de Saint-Aubin), l'élaboration de projets urbains partenariaux. On pilote également dans ce domaine, et c'est une nouveauté depuis 2016, des études ou des schémas de co-déplacement, mais on peut aussi réfléchir à l'évolution de grandes infrastructures en lien évidemment avec un certain nombre de directions, dont la direction de la mobilité. Par exemple sur la route Lacanau aujourd'hui, le pilotage des réflexions autour de ce grand axe d'accès à la rocade, qui vous concerne directement ainsi que quatre autres communes, est piloté par le Pôle Territorial. L'aménagement urbain, en fait, c'est toute la définition du projet et on garantit l'enveloppe financière, le calendrier et finalement le contenu du programme jusqu'à la réalisation du projet. Le pendant de la conduite d'opérations, c'est la maîtrise d'œuvre, ce sont les techniciens en étude, en suivi de chantiers, les surveillants de travaux qui ensuite réalisent effectivement la mise en œuvre des projets d'aménagement ou des projets d'infrastructures. On est 141 agents donc vous voyez que ce sont des services qui sont le cœur de notre métier.

Sur l'étude des maîtrises d'œuvres, on a une petite particularité, c'est qu'il y a des domaines qui ont été mutualisés par les communes en matière de réalisation d'espaces verts communaux, donc il y a quand même eu au sein du service maîtrise d'œuvre des compétences qui ont été mutualisées et c'est la raison pour laquelle on a un nombre d'agents relativement important. Il y a également au niveau du PTO, une deuxième compétence qui a été mutualisée par certaines communes, ça concerne l'éclairage public en étude et travaux neufs, et également en maintenance pour ce qui nous concerne puisque sur les 3 communes qui ont mutualisé ce domaine, nous assurons également au niveau de la maîtrise d'œuvre la question de maintenances qui sont normalement plutôt des sujets de la Direction de la gestion de l'espace public.

Madame Stéphanie JUDE : la Direction de la gestion de l'espace public, c'est plusieurs missions, plusieurs métiers. Un métier historique, la voirie, donc l'entretien des voiries qui est assuré par les 3 services territoriaux et ensuite pour les communes qui ont mutualisé espace vert et propreté, ce sont les termes génériques mais avec la mutualisation à la carte on retrouve d'autres métiers : la question de la gestion des arrêtés, des jeux pour enfants, des magasins, logistique, manifestations. On est découpé en trois services territoriaux, 5/6/7, alors ces chiffres là car en fait il y en a 10 sur l'ensemble de la Métropole et pour Saint-Aubin, on est sur le Service Territorial n°6 qui concerne Saint-Médard, Eysines, Le Taillan et Saint-Aubin. Le Taillan est en gras puisqu'ils ont choisi de mutualiser les domaines propreté et espaces verts.

On a un quatrième service, le service Moyens Communs qui lui vient en support des trois autres puisque dans le jeu de la mutualisation des activités, des agents ont été mutualisés par les communes mais en trop petites quantités pour qu'il y ait une réelle efficacité à être au niveau d'un Service Territorial, donc ils ont été mis plutôt dans un service regroupé, là on parle de la question des jeux, du mobilier, du patrimoine arboré, le bureau d'études.

Donc le Service Territorial est coupé en grands domaines : la voirie, c'est l'occasion pour moi de présenter Patrice TAUZIN qui arrive officiellement le 1^{er} août, mais qui a pu se libérer ce soir et qui remplace Alain GELBON, l'actuel chef du Service Territorial qui partira à la retraite mi-septembre, donc c'est une période de transition pour nous, qui est également responsable du Centre Voirie et il y a un deuxième centre propreté et espaces verts qui est géré par Xavier MONGET, donc ce Centre là concerne Saint-Aubin pour la partie gestion des tags uniquement.

Monsieur Stéphane PEYRICHOU : je ne vous ai pas parlé de la Direction des finances mais je vous donnerai juste deux chiffres, elle gère 350 millions d'euros de budgets pour cinq communes qui ont mutualisé. Elle fait 60 000 mandats par an, donc vous voyez un peu la taille de cette Direction des finances qui commence à être assez importante, elle intervient sur Mérignac, Le Bouscat, Le Taillan, Blanquefort et Bruges.

Il reste une dernière direction, qui vous concerne, qui n'est pas au sein du Pôle Territorial mais qui reste au niveau de la Direction générale territoires, c'est la Direction de la prévention, qui a depuis tout récemment pris la compétence « moustiques » et on sait que c'est une compétence qui va être particulièrement complexe car on n'a pas encore trouvé véritablement de solution très efficace contre le moustique tigre. Il y a 10 agents sur cette direction et sur cette unité particulière, les recrutements sont en cours donc c'est une mission qui va commencer réellement qu'à partir du mois de septembre. Nous avons fait le tour, Monsieur le Maire, de cette présentation rapide du Pôle Territorial et des outils qu'ils avaient pour travailler en partenariat avec la commune de Saint-Aubin.

Monsieur le Maire : merci beaucoup, je voudrais que vous puissiez être nos portes-paroles auprès de vos agents, pour les remercier parce que les Saint-aubinois et les Saint-aubinoises savent bien tout ce qu'ils doivent à Bordeaux Métropole et ceci depuis le 1^{er} janvier 1968. Je rappelle que le conseil qui s'était réuni à cette époque a voté à l'unanimité le fait de ne pas rentrer dans la Communauté Urbaine de l'époque, mais comme c'était la loi qui décidait, voter « pour » ou « contre » n'aurait strictement rien changé, ils ont été intégrés d'office mais passée la grogne des quelques premières années tout le

monde a bien eu conscience que c'était un énorme avantage. Nous n'aurions pas l'assainissement à Pinsoles, nous n'aurions pas la collecte des déchets telle qu'on peut l'avoir aujourd'hui, l'urbanisme telle qu'il est aujourd'hui, et il suffit de regarder le réseau routier de Saint-Aubin et celle d'une commune comparable, Le Pian Médoc pour se rendre compte qu'il y a beaucoup d'avantages à être dans Bordeaux Métropole.

Donc merci à vous bien entendu, qui encadrez tout le personnel, merci aux agents parce que vos équipes ont toujours été présentes y compris dans les moments compliqués (tempête, inondation, incendie...), on a pu travailler en étroite collaboration, il faut les remercier dans quel que soit le service, on a toujours une réponse et un service qui est apporté et ça pour des communes de notre taille, c'est largement appréciable.

Bienvenue à vous Monsieur TAUZIN, on aura l'occasion de se croiser, on a pour habitude de se réunir une fois par mois pour faire le point intégral de tout ce qui se passe.

Sur l'urbanisme, au prochain conseil municipal il y aura une décision du Maire, nous avons nous aussi pris la décision de prendre un Architecte-Conseil, il examinera les permis qui concernent des lotissements ou autres. Nous avons créé dans le même temps avec lui une commission d'avant-projet, qui permet aussi de traiter non pas par le seul instructeur, par le seul Maire qui signe mais par plusieurs personnes autour de la table parce qu'on réfléchit toujours mieux à plusieurs. Il est essentiel pour nous d'avoir l'œil du professionnel. Donc, quand il y a de bonnes idées à Bordeaux Métropole, je vous l'avoue bien humblement on vous en pique quelques-unes, quand on en a de bonnes vous pouvez nous les piquer aussi.

1 – Adoption du Règlement intérieur du Conseil municipal (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Conformément à l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le Conseil Municipal est donc sollicité pour adopter le règlement intérieur joint en annexe.

Monsieur le Maire : pas de révolution dans ce règlement intérieur, puisque c'est le même que la mandature précédente, nous vous l'avons envoyé assez tôt dans la semaine qui précédée la commission traitant ce sujet.

Monsieur Franck CAVALLIER : merci d'avoir évoqué dans ce Règlement Intérieur le fait d'avoir un ordre du jour pour les commissions, ça paraissait peut-être saugrenu pour certains mais pour nous c'était très important.

Sur l'expression de la minorité, il est accordé 200 mots, est-ce qu'il serait possible d'aller un peu au-delà ?

Monsieur le Maire : vous savez, il y a le juge de paix qui est le score aux Elections municipales. Il y a une page qui est réservée à l'expression des groupes, qui est de 74,67 % de la page pour la majorité et 25,30% pour l'opposition. Alors évidemment s'il y a 220 mots, on ne va pas couper à 200 mots, mais voilà la répartition telle qu'elle est, vous auriez fait 49% vous auriez eu la moitié, vous faites 25% vous avez ¼.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR », 1 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER) et 2 « CONTRE » (M. Charles ELEGBEDE, Mme Elodie MOLINA).

Monsieur le Maire : vous ne le votez pas Monsieur ELEGBEDE, je regarderai si vous l'avez voté en 2008.

Monsieur Charles ELEGBEDE : je n'ai pas souvenir, qu'en 2008, c'était pareil car dans mes souvenirs, il y avait deux groupes d'opposition et la majorité avec chacun une moitié.

Monsieur le Maire : non ça a été la moitié pour ne pas léser et que certains se retrouvent avec peu quand il y avait plusieurs groupes, on a eu jusqu'à trois groupes d'opposition. Mais encore une fois si ça dépasse un peu, on n'est pas regardant au mot près.

2 – Créations de postes (Rapporteur : Mme Isabelle FAUVET)

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
- Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;

- Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

- Vu notamment l'article 34 de la loi n°84-53 précitée,

- Vu les avis favorables de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Gironde pour les avancements de grade,

Considérant le tableau des effectifs,

Il est proposé au Conseil municipal :

- La création au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} août 2020 de deux postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- La création au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} août 2020 d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe,
- La création au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} août 2020 de trois postes d'ATSEM principal de 1^{ère} classe,
- La création au tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} août 2020 d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe territorial,
- L'inscription des crédits correspondants au budget de la Commune.

Monsieur le Maire : je voulais rassurer tout le monde, il ne s'agit pas d'embauches, c'est à effectif constant, simplement un certain nombre de nos agents ont des promotions, des concours, des examens professionnels, on a également des montées en compétences. C'est un jeu de chaises musicales comme vous le verrez dans la délibération suivante.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITÉ.

**3 – Modification du tableau des effectifs
(Rapporteur : Mme Isabelle FAUVET)**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,79 et 80,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 complété par le décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 et portant statut particulier du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,
Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010, portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie B,

Vu le décret 2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2016-594 du 12 mai 2016 postant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C,

Vu le décret n°2016-601 du 12 mai 2016 modifiant le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emploi régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à plusieurs cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Vu la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin d'être au plus proche de la réalité,

Considérant le tableau des effectifs en cours,

Emplois/Grades	Nombre actuel	Modifications	Date d'effet	Temps de travail
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	0	2	01/08/2020	Temps complet
Rédacteur	3	2	01/08/2020	Temps complet
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	0	1	01/08/2020	Temps complet
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2	1	01/08/2020	Temps complet
FILIERE SOCIALE				
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	4	7	01/08/2020	Temps complet
ATSEM Principal de 2 ^{ème} classe	5	0	01/08/2020	Temps complet
FILIERE ANIMATION				
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	4	5	01/08/2020	Temps complet
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	5	4	01/08/2020	Temps complet

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'accepter ces modifications du tableau des effectifs à compter du 01/08/2020,
- d'annoncer que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget,
- de charger Monsieur Le Maire de la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur le Maire : vous avez dû voir qu'on laisse des postes qui pour l'instant ne sont pas pourvus, ce n'est pas parce qu'on a l'intention de recruter mais ça a une incidence au niveau du département pour l'ouverture de postes dans les futurs concours. C'est-à-dire qu'on ouvre des postes aux concours s'il y a des places de libres dans les 538 communes du département. Alors plus il y a de postes qui sont éventuellement disponibles, plus on ouvrira de postes aux concours et plus les gens auront de chance de réussite. Par exemple, pour le concours d'attaché où il y a généralement 5 000 candidats et que vous avez 200 postes, vous vous dites que c'est très difficile de pouvoir y arriver, s'il y avait 400 postes car il y en avait d'ouverts dans les communes, ça serait plus facile. Donc pour rédacteur, on a eu l'idée de ne pas fermer un poste pour pouvoir laisser plus de chance à ceux qui passeront le concours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

4 – Droit à la formation des élus (Rapporteur : Mme Isabelle FAUVET)

Vu la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la loi n°2015-366 du 31 mars 2015,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'article L. 2123-12, 13, 15 et 19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que « les membres d'un Conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ».

La loi n°92-108 du 3 février 1992 a introduit le principe d'un droit à la formation des élus locaux, financé par les collectivités. Les lois successives, en particulier la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité puis la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, renforcent le dispositif initial dans le but d'inciter davantage les élus à se former.

Dans les trois mois suivant son renouvellement, le Conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à formation de ses membres.

Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune est annexé au compte administratif, et un bilan pourra être effectué à l'occasion de la présentation du compte administratif.

Les élus salariés, fonctionnaires ou contractuels, ont droit à **un congé de formation de 18 jours pour toute la durée de leur mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'ils détiennent.**

Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé par le ministre de l'Intérieur (agrément dispensé après avis du Conseil national de la Formation des Elus locaux).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune (montant théorique prévu par les textes, majorations y compris). Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant.

Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget formation de l'exercice suivant.

Ils s'accumulent ainsi avec le montant du budget formation, obligatoirement voté chaque année.

En revanche, ils ne peuvent être reportés au-delà de la fin de la mandature (c'est à dire l'année au cours de laquelle intervient le renouvellement de l'assemblée délibérante).

Les frais de formation comprennent notamment les frais de déplacement qui comprennent, outre les frais de transport, les frais de séjour (c'est-à-dire les frais d'hébergement et de restauration), et les frais d'enseignement.

Par ailleurs, une formation sera obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat, pour les élus ayant reçu une délégation. Cette disposition doit rentrer en vigueur pour la première fois en 2020 mais, comme cela a notamment été rappelé dernièrement par une note de l'Association des Maire de France (AMF) du 18 mai 2020, aucune modalité n'est pour l'instant précisée.

Ainsi, il est proposé, pour l'exercice 2020 de fixer les dépenses de formation, par an, à 9% des indemnités de fonction allouées aux élus de la commune, soit 10 000 €.

Les thèmes privilégiés seront, notamment et entre autres :

- Statut de l' élu et fonctionnement du conseil municipal
- Développer la connaissance de l'environnement des collectivités territoriales
- Les grands principes de l'exécution budgétaire (calendrier, documents budgétaires, etc)
- Les fondamentaux de l'urbanisme

Il est donc proposé au Conseil municipal de retenir les dispositions suivantes dans le cadre du droit à la formation des élus municipaux :

- d'approuver les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus ;
- de dire que les formations seront financées dans la limite de 18 jours par élu pour la durée du mandat ;
- de proposer que le montant des dépenses de formation sera fixé, par an, à 9% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune, soit la somme de 10 000 € ;
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits figurant au budget de la commune, chapitre 65 – article 6535 ;
- de dire que Monsieur le Maire ou son représentant sera chargé de mettre en place les modalités pratiques de la formation des élus dans le respect des orientations décrites ci-dessus

Monsieur le Maire : je vous invite à utiliser ces crédits, parce que je pense que c'est une chance de pouvoir se former, je trouve que c'est une excellente chose que cette délibération soit votée. On a fixé cette somme à 10 000 €, mais il est bien évident que s'il y avait un besoin supplémentaire, c'est surtout en début de mandat qu'on en a besoin, on a une enveloppe qui pourrait augmenter dans la limite qui est fixée par la loi, bien évidemment.

La seule chose que l'on vous demande c'est d'utiliser des organismes de formation agréés, j'en profite

pour dire que l'Association des Maires de la Gironde fait des formations très bien et à des prix défiants toute concurrence, 70€ avec le repas du midi compris, c'est imbattable. Mais la liberté dans le choix de l'organisme est laissée aux élus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

<p>5 – Signature d'une convention de servitude de passage avec Bordeaux Métropole et SUEZ Eau France (Rapporteur : Monsieur le Maire)</p>

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société SUEZ Eau France, concessionnaire de Bordeaux Métropole, souhaite procéder à la régularisation de servitudes de passage par une convention, et ce pour pouvoir y exercer un certain nombre de droits suivants, qui seront repris dans ladite convention :

- Pour chaque canalisation, il est établi une servitude dans la bande des terrains d'une largeur de quatre mètres identifiés. La totalité des servitudes représente une longueur totale d'environ 1065 mètres et une superficie totale de 3359,67 m².
- Etablir des piquages sur ces canalisations pour la desserte de tous branchements extérieurs à l'opération sus-indiquée ou tout prolongement du réseau.
- Pour les canalisations d'eau potable, déverser par l'intermédiaire des caniveaux ou autrement dans les égouts qui pourraient exister, et à leur défaut sur le sol et suivant sa pente naturelle, toutes les eaux provenant de la vidange volontaire ou accidentelle, ou du nettoyage de la conduite en question.
- Pénétrer sur les terrains grevés des servitudes définitives désignées et bénéficiant pour ce faire d'un droit d'accès et d'usage.
- Utiliser les terrains grevés des servitudes définitives, pour l'installation de toutes canalisations.

Cela concerne les parcelles cadastrées suivantes :

- Entre l'allée du Déés et l'allée des Cerfs : BN66
- Allée Ariane : BP112//BP88/BP89/BP90/BP91/BP92/BP93/BP94/BP95/BP96/BP99
- Allée des Merisiers : BS281/BS289/BS294/BY98/BY107
- Route de la Serpentine: BV5
- Entre le chemin rural n°8 et Chemin de Marceron: BV4/BT20/BT21

Par voie de conséquence, Bordeaux Métropole et son concessionnaire, chargé du service public de l'eau potable et/ou Suez Eau France, ou toute personne morale qui, pour une raison quelconque, viendrait à lui être substituée, pourront faire pénétrer sur lesdites parcelles leurs agents ou ceux de leurs entrepreneurs dûment accrédités, en vue de la surveillance, l'entretien et la réparation, ainsi que le remplacement même non à l'identique des ouvrages établis et ce, quelle que soit la nature des canalisations : eaux pluviales, eaux usées ou eau potable.

En outre, Bordeaux Métropole et/ou Suez Eau France pourront procéder à des raccordements sur les canalisations susvisées.

Les servitudes sont accordées à titre gratuit.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude de passage en propriété privée avec Bordeaux Métropole et son concessionnaire.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**6 – Cession à TDF de la parcelle (pour partie) cadastrée CD 271
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

La société TDF (Télédiffusion de France) loue à la Commune depuis 2003 un emplacement situé sur la parcelle communale cadastrée CD 271 (pour partie), au lieudit « le domaine de la Genette », chemin du Foin, sur laquelle elle a fait construire un pylône et des équipements techniques clôturés au sol lui appartenant ainsi que des gaines enterrées pour les courants forts et courants faibles.

Ce pylône approchant de la limite de charge ne permet pas de faire évoluer les équipements présents en toute sécurité.

Ainsi, TDF souhaitant réaliser des travaux importants de remplacement, s'est rapprochée de la Commune afin de se porter acquéreur du terrain d'assise, ce qui lui permettrait de pérenniser la future installation.

TDF propose ainsi d'acquérir cette partie de la parcelle CD n°271, d'une surface de 200 m², au prix de quatre-vingt-deux mille euros (82 000 €).

Il est précisé que le coût des diagnostics obligatoires ainsi que le bornage seront pris en charge par TDF.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer tous les actes relatifs à cette cession avec la société TDF.

Monsieur le Maire : la location rapportait 3 600 € par an, c'est donc plutôt une bonne affaire.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**7 – Tarification des vacances sportives (8-12 ans) du 27 au 31 juillet 2020
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse et Sports propose un séjour sportif en pension complète sur le domaine départemental de Mimizan, situé près du lac d'Aureilhan.

L'hébergement se fera sous tentes marabouts avec des lits à sommier et la restauration sera proposée sous forme de self-service avec des repas confectionnés sur place.

Des activités sportives aquatiques seront proposées aux enfants ainsi que des baignades et des activités sur la plage pour profiter de l'environnement avec un climat d'été.

Les participants se verront également proposer une initiation au secourisme côtier pour permettre à l'enfant ou au jeune d'apprendre les gestes et les réactions appropriés lors d'une baignade.

En soirée, des veillées seront organisées afin d'animer les fins de journée et se retrouver tous ensemble pour partager un moment convivial.

Cette semaine est prévue du lundi 27 au vendredi 31 Juillet 2020 pour 24 enfants de 8 à 12 ans, qui seront encadrés par l'équipe d'animation et des intervenants diplômés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux enfants de s'initier à de nouvelles disciplines
- Favoriser la mixité du public
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes à travers :
- L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective.
- Le respect d'autrui, du matériel et de l'environnement
- Le développement d'un comportement responsable dans le groupe et à l'extérieur de la cellule familiale.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation

NOM	FONCTION	DIPLOMES	GROUPE
Ludovic DJEBBAR	Directeur	BPJEPS	8/12 ans
Julie PARRINELLO	Animatrice/responsable sanitaire	BAFA	8/12ans
Marie GARCELON	Animatrice/ Surveillant de Baignade	BAFA	8/12 ans
Aurélien BONIN	Animateur	BPJEPS	8/12 ans

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Leclerc AUTO de St-Médard-en-Jalles : 1 minibus
- Centre de séjour Lac & Océan Mimizan : pension complète, activités sportives et nautique

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 27/07	Mardi 28/07	Mercredi 29/07	Jeudi 30/07	Vendredi 31/07
--	-------------	-------------	----------------	-------------	----------------

matin	Départ : 9h30 salle Ronsard Trajet Installation.	G1 : Paddle G2 : Secourisme côtier G3 : Body surf	G1 : Body surf G2 : Paddle G3 : Secourisme côtier	Canoë/kayak	Requin Zombie
midi	Pique-nique	Repas au centre	Repas au centre	Repas au centre	Repas au centre
Après-midi	Beach soccer	G1 : Secourisme côtier G2 : Body surf G3 : Paddle	Beach rugby	DEFILAC (<i>course d'orientation aquatique et terrestre</i>)	Rangement chambres Départ vers 15h. Arrivée vers 17h.
Veillé	Loup garou	Casino	Jeu télévisé	Boom	

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Séjour 8/12 ans (du 27/07/20 au 31/07/20)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		5 050,00 €	Participations	Unité	Total
Centre de séjour Lac & Océan Mimizan	5 050,00 €		T1	3	246,00 €
Hébergement			T2	1	115,00 €
Restauration			T3	2	296,00 €
Activité nautique et sportive			T4	1	182,00 €
			T5	1	215,00 €
			T6	2	496,00 €
Masse salariale		2 400,00 €	T7	14	3 934,00 €
4 animateurs	2 400,00 €		T8	0	- €
Locations mobilières		140,00 €			
location minibus leclerc	140,00 €				
Alimentation		50,00 €			
repas animateurs	50,00 €				
Voyage et déplacements		7,60 €			
péage	7,60 €				
Amortissement		189,50 €			
Mini bus mairie	189,50 €				
Carburant		100,00 €	TOTAL	24	5 484,00 €
	100,00 €		Net communal		2 453,10 €
		7 937,10 €	TOTAL		7 937,10 €

Calcul masse salariale :

Nombre de jours	5
Encadrant	4

Nombre heures 12h/j	240
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	4800
Masse salariale / 2	2400
Total séjour réel	7 937,10 €

Tarifs par tranche :

	% tarif / tranche	Nbre jeunes Prév	% Prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	3	14%	82,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	1	2%	115,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	2	10%	148,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	1	4%	182,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	6%	215,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	2	7%	248,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	14	56%	281,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	1%	331,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	82 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	215 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	115 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	248 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	148 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	281 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	182 euros	Tranche 8 (hors commune) :	331 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

8 – Tarification des vacances sportives (10-14 ans) du 17 au 21 août 2020 (Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)
--

DESCRIPTIF :

Les Service Jeunesse et Sports organise une semaine de stage pour découvrir le surf, la voile ou le kayak de mer du 17 août au 21 août 2020.

Les activités se dérouleront sur les communes de Carcans-Océan (surf), de Lacanau (planche à voile et kayak de mer), et le dernier jour sur la commune de Fargues Saint-Hilaire, pour une initiation à la course d'orientation.

Ces stages de 4 jours s'adressent à 24 jeunes de 10 à 14 ans.

Les stages se dérouleront du lundi au jeudi après-midi, les matinées du mardi, mercredi seront consacrées à une activité commune à tous les groupes. Une séance d'initiation à la course d'orientation viendra conclure la semaine le vendredi.

Les autres matinées, les jeunes auront le loisir de participer à des sports de plage variés (sand ball, beach volley, ultimate...) ainsi que des baignades encadrées par des animateurs diplômés.

La prestation proposée comprend le transport en minibus, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Découverte et initiation à différents sports de « glisse » de notre région
- Favoriser la pratique sportive d'un public mixte
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens.

FONCTIONNEMENT :**L'équipe d'animation :**

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Vincent RONTEY	Animateur	BPJEPS
Joffrey LEMOING	Animateur	BPJEPS
Patrick GIMENEZ	Animateur	BEES APT

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Carcans Océan surf Club (Carcans océan)
- Canoë Kayak Lacanau Guyenne (Lacanau océan et « La Grande Escoure »)
- Voile Lacanau Guyenne (Lacanau « La Grande Escoure »)
- Parc les 3 Bandits (Lacanau)
- Location minibus SUPER U (Eysines)

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 17/08	Mardi 18/08	Mercredi 19/08	Jeudi 20/08	Vendredi 21/08
Matin	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h	Accueil matin 8h/9h
	Baignades/sports de plage	Laser Game	Tournoi de molkky	Baignades/sports de plage	Course d'orientation
Midi	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>	<i>Pique-nique</i>
Après Midi	Stage Surf ou Multiglisse ou Voile	Olympiade			
	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h	Goûter : 16h30/17h
	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h	Accueil soirée 17h/18h

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Stage du 17 aout au 21 aout (ADOVAC)					
Stage			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		2 458,00 €	Participations	Unité	Total

stage surf	640,00 €		T1	3	147,00 €
stage voile	736,00 €		T2	1	69,00 €
stage kayak de mer	640,00 €		T3	2	178,00 €
laser game extérieur	192,00 €		T4	1	109,00 €
Course d'orientation	250,00 €		T5	1	129,00 €
Locations mobilières		295,00 €	T6	2	298,00 €
	295,00 €		T7	14	2 366,00 €
Alimentation		229,50 €	T8	0	- €
	229,50 €				
Voyage et déplacements		15,00 €	TOTAL	24	3 296,00 €
	15,00 €				
Amortissement		189,50 €			
	189,50 €				
Masse salariale		1 500,00 €			
	1 500,00 €				
Carburant		100,00 €			
	100,00 €		Net communal		1 491,00 €
TOTAL		4 787,00 €	TOTAL		4 787,00 €

Calcul masse salariale :

Nbre de jours	5
Encadrant	3
Nbre heures: 10h/j	150
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	3000
masse salariale / 2	1500
Total séjour réel	4 787,00 €

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des vacances sportives précédentes.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	3	14%	49,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	2%	69,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	2	10%	89,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	4%	109,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	6%	129,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	7%	149,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	14	56%	169,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	1%	199,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	49 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	129 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	69 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	149 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	89 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	169 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	109 euros	Tranche 8 (hors commune) :	199 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**9 – Tarification du séjour Nature et Environnement (7-9 ans) du 17 au 21 août 2020
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Les Services Enfance et Jeunesse proposent un séjour Nature et Environnement en pension complète sur le domaine de la Fraysse à Fargues Saint-Hilaire, situé dans le département de la Gironde.

Des activités de pleine nature seront proposées aux enfants ainsi que des ateliers scientifiques et des activités environnementales. En soirée, des veillées seront organisées afin d'animer les fins de journée.

Cette semaine est prévue du lundi 17 au vendredi 21 août 2020 pour 12 enfants de 7 à 9 ans. Ils seront encadrés par l'équipe d'animation et des intervenants diplômés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux enfants de découvrir un milieu naturel protégé
- Sensibiliser les enfants aux activités environnementales
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes à travers :
- L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective.
- Le respect d'autrui, du matériel et de l'environnement
- Le développement d'un comportement responsable dans le groupe et à l'extérieur de la cellule familiale.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES	GROUPE
Emeline DESMAS LEGELEY	Animatrice	BAFA	7/9ans
Andréa DE SAINT-ANGEL	Animatrice	CAP petite enfance	7/9 ans

Transport :

Les transports seront effectués avec 2 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Leclerc St-Médard : 2 minibus

- Domaine de la Fraysse UFCV Aquitaine : pension complète, activités natures et environnementales.

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	Lundi 17/08	Mardi 18/08	Mercredi 19/08	Jeudi 20/08	Vendredi 21/08
Matin	Départ et installation sur le site	Goûtons le nature	Animation sur les caprins	Course d'orientation	La rivière Bouteronde
Midi	Repas				
Après-midi	Balade naturaliste	A la rencontre des insectes	Le graffiti végétal	Course d'orientation	Découverte des milieux humides Rangement et départ
Soirée	Veillées à thème proposées par un intervenant				

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Séjour 7-9 ans (du 17 au 21 août 2020)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		2 590,00 €	Participations	Unité	Total
Domaine de la Fraysse (Fargues St Hilaire):	2 590,00 €		T1	2	166,00 €
Restauration, pension complète			T2	0	- €
Hébergement			T3	1	149,00 €
Activités natures			T4	0	- €
			T5	1	215,00 €
			T6	1	249,00 €
			T7	7	1 974,00 €
			T8	0	- €
Masse salariale		1 200,00 €			
2 animateurs	1 200,00 €				
Alimentation		25,00 €			
Repas animateurs	25,00 €				
locations mobilières		130,00 €			
Location de 2 minibus Leclerc	130,00 €				
Carburant		40,00 €			
Carburant pur 2 minibus en location	40,00 €		TOTAL	12	2 753,00 €
			Net communal		1 232,00 €
TOTAL		3 985,00 €	TOTAL		3 985,00 €

Nombre de jours	5
Encadrant	2
Nombre heures 12h/j	120
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	2400

Coût du séjour :	Masse salariale / 2	1200
	Total séjour réel	3 985,00 €

Calcul du tarif : Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes Prév	% Prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	2	14%	83,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	116,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	1	10%	149,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	0	4%	182,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	6%	215,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	7%	249,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	7	56%	282,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	1%	332,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630) :	83 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320) :	215 euros
Tranche 2 (631 à 805) :	116 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495) :	249 euros
Tranche 3 (806 à 975) :	149 euros	Tranche 7(+ 1 495) :	282 euros
Tranche 4 (976 à 1 150) :	182 euros	Tranche 8 (hors commune) :	332 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**10 – Tarification du séjour Eaux Vives (12-17 ans) du 20 au 25 juillet 2020
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Cette année, le Service Jeunesse organise un séjour dans les Pyrénées-Atlantiques (à Bidarray). Les différentes activités proposées (rafting, canyoning, canoraft, parcours aventure, hydrospeed) ainsi que des balades et visites des alentours permettront aux jeunes de découvrir cette région. Le séjour se déroulera au gîte Etxe Zaharria aux alentours duquel une grande partie des activités se dérouleront.

Ce séjour rassemble 24 jeunes de 12 à 17 ans répartis en 3 groupes, encadrés par l'équipe d'animation communale, ainsi que par des professionnels (Brevets d'Etat pour les disciplines spécifiques).

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes découvrir les activités de pleine nature
- Permettre aux jeunes de développer des habilités motrices liées aux sports pratiqués
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - Le respect de l'autre
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
 - L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :**L'équipe d'animation :**

NOM	FONCTION	DIPLOMES
François Marion	Directrice/animatrice	BPJEPS APT / UC de direction
Serra Philippe	Animateur	BEES /BAFD
Nicolas LAVAYSSE	Animateur	CAP petite enfance

Transport :

Les transports seront effectués avec 3 minibus conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Arteka (hébergement et activités).
- Centre Leclerc (location de minibus).

PLANNING PREVISIONNEL :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
G1	VOYAGE	Découverte et tournois de pala	Visite et balade à Espelette	Jeux et tournois sportifs	Visite et balade à St Jean Pied de Port	Rangement nettoyage
G2						
G3						
G1	Rafting 14h	Canyoning 13h	Hotdog 13h	Parcours falaise 13h30	Hydrospeed 13h	VOYAGE
G2		Hydrospeed 13h	Canyoning 13h	Parcours falaise 13h30	Hot-dog 13h	
G3		Hot-dog 13h	Hydrospeed 13h	Parcours falaise 15h30	Canyoning 13h	

LE BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Sejour Eaux vives (du 20/07/20 au 25/07/20)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		7 377,50 €	Participations	Unité	Total
Hébergement PC jeunes	3 720,00 €		T1	3	321,00 €
Hébergement PC adultes	532,50 €		T2	1	149,00 €
Pack 5 activités	3 125,00 €		T3	2	384,00 €
			T4	1	235,00 €
			T5	1	278,00 €
			T6	2	642,00 €
			T7	14	5 082,00 €
Masse salariale		2 160,00 €	T8	0	- €
3 animateurs	2 160,00 €				
Locations mobilières		180,00 €			
location minibus leclerc	180,00 €				
Alimentation		50,00 €			
repas animateurs	50,00 €				
Voyage et déplacements		80,00 €			
péage	80,00 €				
Amortissement		227,40 €			
Mini bus mairie	227,40 €		TOTAL	24	7 091,00 €
Carburant		200,00 €	Net communal		3 183,90 €
	200,00 €	10 274,90 €	TOTAL		10 274,90 €

Le calcul de la part de la location du minibus du Service Jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année.

Ce prix de revient est de 37.90 €/Jour. Le minibus est utilisé 6 jours, soit $37.90 \times 6 = 227.4 \text{ €}$

Coût réel du séjour :

Nombre de jours	6
Encadrant	3
Nombre heures 12h/j	216
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	4320
Masse salariale / 2	2160
Total séjour réel	10 274,90 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes Prév	% Prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	3	14%	107,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	1	2%	149,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	2	10%	192,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	1	4%	235,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	6%	278,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	2	7%	321,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	14	56%	363,00 €

TOTAL TRANCHE 8	100%	0	1%	428,00 €
TOTAL GLOBAL		24	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	107 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	278 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	149 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	321 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	192 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	363 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	235 euros	Tranche 8 (hors commune) :	428 euros

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**11 – Tarification du mini-séjour (6-7 ans) du 24 au 26 août 2020
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Dans le cadre de son projet éducatif, la commune organise un séjour à Fargues Saint Hilaire sur le site du Domaine de la Frayse pour 12 enfants âgés entre 6 et 7 ans.

L'objectif général du mini-séjour est de faire découvrir aux enfants la vie en collectivité durant 3 jours et 2 nuits sous tentes. Des activités novatrices (découverte du monde des insectes, découverte de la faune et de la flore locale, veillées thématiques) seront proposées aux enfants dans le but de favoriser la découverte de leur environnement proche et l'apprentissage de gestes éco citoyens de préservation simples.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Amener l'enfant à évoluer dans un environnement naturel, le sensibiliser aux enjeux écologiques et expliquer la fragilité de celui-ci
- Favoriser l'autonomie de l'enfant dans un cadre de vie différent de son quotidien
- Permettre à l'enfant de bien vivre ses vacances en respectant son rythme de vie et en assurant sa sécurité physique et affective.
- Favoriser les valeurs collectives et solidaires pour mettre en avant l'esprit de groupe.

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Noémie NAU	BAFD/assistante sanitaire	BAFD/PSC1
Camélia ROLLAND	Animatrice	BAFA

Transport :

Le transport sera effectué en bus collectif.

Les prestataires :

- UFCV Domaine de La Frayse à Fargues Saint Hilaire (hébergement et activités).
- La Compagnie KEOLIS GIRONDE pour le transport.

PLANNING PREVISIONNEL :

	Lundi 22 Août	Mardi 24 Août	Mercredi 25 Août
--	----------------------	----------------------	-------------------------

Matin	Départ St Aubin de Médoc : 9h30 + Installation du camp et découverte du site	<u>A la rencontre des insectes</u> (découverte des différentes familles d'insectes et observation dans leur milieu naturel)	<u>La rivière Bouteronde et sa microfaune</u> (découverte des petites bêtes, capture douce et observations en aquarium et sensibilisation à la préservation de cet environnement)
Midi	Pique-nique	Repas	Repas
Après midi	<u>Balade naturaliste sur les Minuscules</u> (découverte de la biodiversité des différents milieux naturels du site)	Au choix : <u>Le monde du compost</u> (Animation sur le potager et son compost) <u>Les fourmis</u> (découverte de la fourmilière, de son organisation et des nombreux rôles en son sein)	<u>Croquons la nature</u> (animation autour de la découverte des techniques de croquis en pleine nature) Rangement du camp + temps libre Départ de Fargues : 15H Arrivée St Aubin de Médoc : 16h/16h30
Soirée	Veillée Contes et légendes	Veillée sur les animaux et les insectes nocturnes	

LE BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Sejour ()					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		1 564,00 €	Participations	Unité	Total
UFCV FARGUES SAINT HILAIRE	1 564,00 €		T1	2	114,00 €
			T2	0	- €
			T3	1	102,00 €
			T4	0	- €
			T5	1	148,00 €
			T6	1	171,00 €
			T7	7	1 351,00 €
			T8	0	- €
Masse salariale		720,00 €			
2 animateurs	720,00 €				
Alimentation		- €			
Transport collectif		448,80 €			
KEOLIS GIRONDE (aller et retour)	448,80 €				
Carburant		- €			
			TOTAL	12	1 886,00 €
			Net communal		846,80 €
TOTAL		2 732,80 €	TOTAL		2 732,80 €

Coût réel du séjour :

Nombre de jours	3
Encadrant	2
Nombre heures 12h/j	72
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1440
Masse salariale / 2	720
Total séjour réel	2 732,80 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes Prév	% Prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	2	14%	57,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	79,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	1	10%	102,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	0	4%	125,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	1	6%	148,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	7%	171,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	7	56%	193,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100%	0	1%	228,00 €
TOTAL GLOBAL		12	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 :	57 €	Tranche 5 :	148€
Tranche 2 :	79 €	Tranche 6 :	171€
Tranche 3 :	102 €	Tranche 7 :	193 €
Tranche 4 :	125 €	Tranche 8 :	228€

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

**12 – Tarification du mini-séjour Ados du 25 au 27 août 2020
(Rapporteur : M. Samuel HERCEK)**

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse organise un mini-séjour de trois jours à Montalivet, qui s'adresse à huit jeunes de 14 à 17ans.

Durant ce séjour, les jeunes participeront à une session de surf et une session de paddle à Montalivet et une session de wakeboard au lac d'Hourtin.

La prestation proposée comprend le transport en minibus et voiture, l'hébergement, les repas, les activités et l'encadrement.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de découvrir une région
- Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs
- Encourager les jeunes à s'ouvrir aux autres, découvrir des pratiques sportives afin d'alimenter et de stimuler leur curiosité
- Susciter l'implication des jeunes sur leur séjour
- Permettre à chacun de s'investir, sur les temps libres et de vie quotidienne
- Favoriser la socialisation et l'autonomie des jeunes à travers :
 - Le respect de l'autre
 - L'implication de chacun dans les temps de vie quotidienne et collective
 - L'apprentissage du respect des locaux et du matériel

FONCTIONNEMENT :**L'équipe d'animation :**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'équipe sera constituée de deux animateurs permanents dont un directeur (voir tableau ci-dessous).

Pour les activités spécifiques, des prestataires diplômés interviendront dans le cas échéant.

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Serra Philippe	Animateur/ Assistant sanitaire	BAFD
François Marion	Directrice/Animatrice	BPJEPS APT / UC direction

Transport :

Le transport sera effectué avec 1 minibus 9 places et 1 voiture 5 places.

Les prestataires :

- Monta surf school (surf et paddle)
- Vent d'Est (hébergement)
- I wakepark (wakeboard)

Hébergement et restauration :

Nous serons hébergés au gîte Vent d'Est en gestion libre à Montalivet.

Nous aurons à notre charge la gestion de tous les repas.

PLANNING PREVISIONNEL :

	Mardi	Mercredi	Jeudi
Matin	Départ 10h	Tournoi multisport	Surf
Midi	Pique-nique	Déjeuner au gîte	Déjeuner au gîte
Après-midi	Wakeboard à Montalivet	Paddle	Rangement et retour St Aubin

LE BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL Sejour Ados (du 25 au 27 août 2020)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		888,00 €	Participations	Unité	Total
Hébergement Vent d'Est	400,00 €		T1	1	60,00 €
Surf Monta surf school	152,00 €		T2	0	- €
Paddle Monta surf school	176,00 €		T3	1	108,00 €
Wake-board Hourtin	160,00 €		T4	1	132,00 €
			T5	0	- €
			T6	1	180,00 €
			T7	4	816,00 €
			T8	0	- €
Masse salariale		720,00 €			
2 animateurs	720,00 €				
Alimentation		170,00 €			
Repas séjour	170,00 €				
Amortissement		113,70 €			
	113,70 €				
Carburant		25,00 €			
Minibus + kangoo	25,00 €		TOTAL	8	1 296,00 €
			Net communal		620,70 €
TOTAL		1 916,70 €	TOTAL		1 916,70 €

Le calcul de la part de la location du minibus du service jeunesse imputable au séjour se fait en fonction du prix de revient moyen en transport d'une sortie sur l'année. Ce prix de revient est de 37.90 €/Jour (le minibus sera utilisé 3 jours, soit 37.90 x 3 = 113.70 €).

Coût réel du séjour

Nombre de jours	3
Encadrant	2
Nombre heures 12h/j	72
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	1440
Masse salariale / 2	720
Total séjour réel	1 916,70 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes Prév	% Prév / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25%	1	14%	60,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35%	0	2%	84,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45%	1	10%	108,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55%	1	4%	132,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65%	0	6%	156,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75%	1	7%	180,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85%	4	56%	204,00 €

TOTAL TRANCHE 8	100%	0	1%	240,00 €
TOTAL GLOBAL		8	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	60 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	156 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	84 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	180 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	108 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	204 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	132 euros	Tranche 8 (hors commune) :	240 euros

Monsieur Samuel HERCEK : l'ensemble de ces séjours est complet, sachant qu'il y avait une incertitude sur ces séjours qui sont préparés depuis plusieurs mois, et jusqu'au dernier moment en raison de la crise sanitaire, on n'était pas certain de pouvoir les maintenir. Finalement ça peut se faire dans de bonnes conditions et pour le plus grand bonheur de nos jeunes saint-aubinoises et saint-aubinois.

Monsieur le Maire : merci pour cette précision, ils partiront en séjour avec une quantité importante de masques cela leur permettra de partir dans de bonnes conditions et le personnel sera également formé.

Madame Radia SELMI : je voudrais juste souligner que le reste à charge des familles reste très abordable, permet à toutes les familles saint-aubinoises de partir avec des propositions d'activités très disparates et attractives, intéressantes pour les enfants. Je le souligne parce que tous les ans des familles ne partent pas, des enfants ne partent pas, il y a un vrai impact sur l'équilibre des enfants et notamment au retour à l'école en septembre où ils doivent échanger avec leurs pairs et là c'est compliqué. Donc je voulais juste le souligner et remercier le travail des agents d'animation, que ce soit le sport ou la jeunesse parce que ça répond à un vrai besoin.

Monsieur le Maire : merci de l'avoir souligné, ces tarifs défient toute concurrence et c'est aussi la mission de service public. Je le rappelle, n'hésitez pas à être le porte-parole, si une famille malgré ces tarifs abordables avaient encore quelques difficultés pour payer la facture, bien évidemment le CCAS ne manquerait pas d'examiner les demandes qui seraient faites. Notre objectif est que la plupart des enfants puissent partir, si toutefois leurs parents en ont la volonté.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à l'UNANIMITE.

<p>13 – Vote du Budget annexe 2020 de l'Espace Villepreux (Rapporteur : M. Francis RIETHER)</p>
--

M. RIETHER présente au Conseil Municipal le projet de Budget annexe 2020 ci-joint qui prend en compte les prévisions chiffrées découlant du débat d'orientations budgétaires présentées en conseil municipal le 10 février 2020.

Monsieur Francis RIETHER : les budgets primitifs (annexe de Villepreux et communal) que je vais vous présenter aujourd'hui tiennent compte des prévisions qui découlent du débat d'orientation budgétaires qui a eu lieu en février et pour lequel vous avez reçu la synthèse (ROB), mais aussi des évolutions engendrées par la crise Covid-19 comme présentées lors du dernier conseil par le Maire. Comme vous l'avez vu dans l'ordre du jour, nous avons à voter ces budgets, chapitre par chapitre.

Lors du débat d'orientations budgétaires, ont été présentées les grandes lignes d'élaboration du budget 2020 : une quasi stabilité des concours financiers de l'Etat, une hausse de la péréquation et la

poursuite de la réforme de la taxe d'habitation.

Il a permis de démontrer la démarche volontariste et prospective qui est conduite au niveau communal, afin de permettre de garder le cap fixé.

Par contre, la crise sanitaire liée au Covid-19 a eu des conséquences directes et très concrètes sur le budget de la commune.

Par ailleurs, il s'agit pour cet exercice de présenter un budget « unique », c'est-à-dire un budget tenant compte des résultats issus du compte administratif 2019 et la reprise des restes à réaliser. Par conséquent, par la suite, il n'y aura pas de budget supplémentaire.

De plus, s'agissant d'un budget réalisé dans un contexte particulier, un PPI sera présenté à l'occasion du prochain débat d'orientation budgétaire (DOB).

Avant d'entrer dans le détail des chiffres, je voulais vous rappeler les grandes lignes qui ont permis d'élaborer ce budget avec une quasi stabilité des contributions de l'état et une démarche volontariste de la commune avec les actions suivantes :

- Continuer à investir pour répondre aux besoins des Saint-aubinois (Maintien de l'effort d'équipement et de la qualité des services)
- Dégager une épargne brute permettant de limiter le recours à l'emprunt
- Gérer la dette pour maintenir un niveau de désendettement en deçà de 10 ans, aujourd'hui on est à moins de 6 ans à fin 2019.
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement sans actionner le levier fiscal

Tout ceci nous amène dans un cercle vertueux de cette gestion budgétaire.

Pour l'Espace Villepreux, la crise Covid-19 a un impact important sur le volet « séminaires » pour lequel les recettes sont fortement revues à la baisse par rapport à ce qui a été évoqué au Débat d'Orientations Budgétaires.

Voyons plus en détail le budget de fonctionnement, qui atteint 201 780 € :

En recettes :

Chapitre 70 « Produits des services » totalise 10 000 €, il s'agit des provisions pour charges des locataires.

Chapitre 74 « Dotations et participations » totalise 58 780 €, il s'agit d'une subvention de la commune inscrite afin d'équilibrer la section de fonctionnement, qui n'a pas été versée depuis huit exercices budgétaires mais fortement possible en 2020 suite à la crise sanitaire.

Chapitre 75 « Autres produits de gestion courante » comptabilise 130 000 €. Soit à lui seul 64% des recettes de fonctionnement, il a été très impacté par la crise sanitaire au niveau des recettes liées à l'activité commerciale. La perte de recettes est estimée à 60 000 €.

Ce chapitre se décompose de la manière suivante :

- Les recettes provenant des loyers : 80 000 €
- Les recettes issues des activités commerciales : 50 000 €

Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », dans lequel sont comptabilisés les travaux en régie, totalise 3 000 €.

En dépenses :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » totalise 137 700 €, soit 68% des dépenses réelles de fonctionnement. Le budget a été reconstruit afin de tenir compte de la crise sanitaire, cela représente une diminution de dépenses de 29 200 €.

Chapitre 012 « Charges de personnel » totalise 62 000 €. Ce chapitre représente 31 % des dépenses

réelles de fonctionnement. L'évolution par rapport à 2019 est liée à une revalorisation de la répartition du temps de travail des 2 agents affectés à l'activité commerciale de l'Espace Villepreux.

Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » comptabilise 2 080 € au titre des amortissements des biens d'investissement.

La section d'investissement du budget primitif 2020 atteint 21 635,18 €.

Pour mémoire, s'agissant d'un actif immobilier repris à l'actif de la commune, les gros investissements sont financés dans le cadre du budget communal.

Ressources d'investissement :

Le chapitre 10 « Dotations et fonds propres » totalise 7 917.77 €, correspondant à l'affectation du résultat de fonctionnement 2019.

Le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » comptabilise 11 637.41 €, montant inscrit afin d'équilibrer la section d'investissement.

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections » totalise 2 080 € et correspond à l'amortissement des biens d'investissements, contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Les emplois d'investissement

Les dépenses d'équipement totalisent 12 200 €. Elles correspondent principalement à de l'achat de mobilier et de matériels, à la réalisation de la 2^{ème} tranche du diagnostic sécurité et à la mise en place de 3 totems.

Les dépenses d'ordre, imputées au Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections », totalisent 3 000 €. Il s'agit de la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement correspondant aux travaux en régie.

Ce qui nous donne un budget global de 223 000 € (202 000 € de fonctionnement et 21 000 € d'investissement).

Monsieur le Maire : pour illustrer ce qu'à dit Francis RIETHER à l'instant, vous verrez dans le budget principal qu'il porte une partie de l'investissement de l'Espace Villepreux concernant le bâtiment, puisque nous allons faire une quasi dernière tranche de changements des ouvrants, c'est-à-dire des fenêtres et volets roulants, et nous serons au bout des 93 fenêtres. On a mis plusieurs exercices budgétaires à le faire, mais on s'y retrouve au niveau de la consommation, grâce au double vitrage et à la meilleure isolation de ces menuiseries. Il est normal que cet investissement soit porté par le budget principal et non le budget annexe, par contre si le vidéoprojecteur venait à tomber en panne cela serait porté par le budget annexe.

Ça ne sera pas une très bonne année pour ce budget de l'Espace Villepreux, on va croiser les doigts pour que le 2nd semestre soit meilleur que le 1^{er} semestre, on fera d'ailleurs sous la houlette de la responsable du site un envoi important auprès des entreprises du département de la Gironde, avec une plaquette informant de l'existence de cet espace de congrès, ce qui nous permettra peut-être de récupérer de nouveaux clients.

Il est demandé au conseil municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Section de Fonctionnement

Dépenses :

Dépenses de gestion courante :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : **137 700,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 012 – Charges de personnel : **62 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Dépenses d'ordre :

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : **2 080,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des dépenses de Fonctionnement : 201 780,00 €
--

Recettes :

Recettes de gestion courante :

Chapitre 70 – Produits services, domaine et ventes diverses : **10 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 74 – Dotations et participations : **58 780,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : **130 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Recettes d'ordre

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre sections : **3 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des recettes de Fonctionnement : 201 780,00 €
--

Section d'Investissement

Dépenses :

Dépenses d'équipement :

Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : **5 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : **6 700,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M.

Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Dépenses d'ordre :

Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections : **3 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

D 001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé N-1 : **6 435,18 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des dépenses d'investissement : 21 635,18 €
--

Recettes :

Recettes d'équipement :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **11 637,41 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Recettes financières :

Chapitre 10 – Dotations fonds divers et réserves : **7 917,77 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Recettes d'ordre :

Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections : **2 080,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des recettes d'investissement : 21 635,18 €
--

Le budget présente un montant total de 223 415,18€

14 – Vote du Budget communal 2020 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)
--

M. RIETHER présente au Conseil municipal le projet de Budget primitif communal 2020 ci-joint qui prend en compte les prévisions chiffrées découlant du débat d'orientations budgétaires présentées en conseil municipal le 10 février 2020.

Monsieur Francis RIETHER :

Les Recettes de fonctionnement totalisent 9 213 000€ en léger recul par rapport à 2019, principalement dû à l'impact de la crise Covid-19.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : on retrouve principalement les remboursements de salaires, les charges suite à maladie et les participations sur contrats aidés pour un montant de 75 000 €.

Chapitre 70 Produit des services : C'est le chapitre le plus impacté par la crise sanitaire.

Celui-ci comprend les produits principalement liés aux manifestations culturelles, ceux issus de la restauration scolaire, des accueils périscolaires, des accueils de loisirs, des activités jeunesse, des

séjours, de la crèche et de la halte-garderie.

La perte de recette estimée suite à la crise sanitaire est de 186 500 €.

Ce qui nous amène à un budget de 1 101 000 €

Chapitre 73 – Impôts et taxes : Ce chapitre budgétaire totalise 6 848 200 € et représente à lui seul 74% des recettes de fonctionnement.

Il est composé des principaux éléments suivants :

- Contributions directes pour 6 000 000 € soit 150 000 € de plus que 2019, conforme au montant donné par les services fiscaux, se répartissant sur 60% de Taxe d'habitation et 40% de Taxe foncière sur les propriétés bâties
- Dotation de BM (solidarité métropolitaine 185 000 €)
- Taxes additionnelles aux droits de mutation estimées à 400 000 €, nous avons été prudents car on ne sait pas comment l'année va se terminer concernant les ventes immobilières suite à la crise sanitaire.

Chapitre 74 – Dotations/subventions/participations : 999 200 €, représente 11 % des recettes de fonctionnement, il diminue de 2.62 % par rapport au CA 2019. La baisse est essentiellement due aux prévisions subventions CAF qui sont incertaines sur un certain nombre de points.

Il est composé des principaux éléments suivants :

- Dotation Globale de Fonctionnement : -20 000 € par rapport à 2019, dotation solidarité rurale à +8
- Dotations compensations de l'état, ce sont toutes les exonérations de taxes professionnelles, d'habitation, etc.
- Autres subventions pour 564 000 €, principalement la CAF

Chapitre 75 – autres produits de gestion courante totalise 17 500 €. Il comprend essentiellement les recettes de location d'immeuble, et les mécénats dans le cadre du Festival des Noctambules, c'est pour cela que l'on a une forte baisse, la perte est estimée à 23 000 € dans le cadre de la crise sanitaire.

Chapitre 042 – opérations d'ordre correspond aux amortissements des subventions d'équipement perçues pour un montant de 156 500 € (*intégrant la neutralisation de l'attribution de compensation d'investissement*) et aux travaux en régie pour 15 000 €.

Les dépenses de fonctionnement sont en légère augmentation par rapport à 2019

Chapitre 011 – Charges à caractère général impacté à hauteur de 100 000 € par la crise Covid-19, donc le budget a été reconstruit avec chaque service.

Chapitre 012 – Charges de personnel » à 4 330 000 € représentent près de 54% des dépenses réelles de fonctionnement et 47% du budget global. L'impact à la hausse est essentiellement dû au Glissement Vieillesse Technicité, 3^{ème} phase des mesures PPCR (parcours pros, carrières et rémunérations) ainsi que l'organisation du recensement et des Municipales.

Globalement les dépenses de personnel sont maîtrisées.

Chapitre 014 – Atténuation de produits : Ce chapitre budgétaire totalise 1 666 260 €. L'essentiel de cette somme (1 496 910 €) correspond au versement de l'attribution de compensation de fonctionnement à Bordeaux Métropole dans le cadre de la mutualisation et du transfert de compétences (GEMAPI, Formation, Numérique et informatique...) et on trouve également dans ce chapitre, le reversement dans le cadre de la loi SRU qui s'élève à 115 000 € en 2020 ainsi que le Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en légère hausse par rapport à celui de 2019.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : on y trouve principalement les subventions CCAS, associations, Espace Villepreux ainsi que les indemnités des élus et leur formation.

L'augmentation de ce chapitre s'explique par :

- L'inscription au niveau du budget de la subvention d'équilibre du budget de l'Espace Villepreux qui a besoin d'une aide dû à l'arrêt de l'activité commerciale pendant la crise sanitaire;
- L'obligation de formation des élus, votée précédemment.

Chapitre 66 – Charges financières : ce chapitre totalise 293 500 €, en baisse de 50 000 € par rapport à 2019, fruit des actions menées par la commune pour se désendetter (réaménagement d'emprunts et remboursement anticipé).

Le chapitre 042 – Dotation aux amortissements : pour un montant total de 526 000 €.

La commune consacre un virement de 660 200 € en faveur de la section d'investissement. Ainsi, la commune retrouve de l'autofinancement, conformément aux objectifs fixés et qui visent à maintenir notre capacité d'investissement.

La section investissement du budget primitif 2020 atteint 2 913 000 €

Pour les Ressources :

Chapitre 10 – Dotations et fonds propres : totalisant 1 116 205.37 € et se décompose en :

- Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), il s'agit de la récupération de la TVA sur les investissements et les années précédentes pour 70 000€
- Taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement reversées par Bordeaux Métropole sur un certain nombre de travaux réalisés
- L'affectation en investissement du résultat de fonctionnement 2019 dans son intégralité (996 000 €)

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : Leur niveau est directement lié au programme d'investissement que l'on développera plus tard. Les 120 630 € de subventions prennent en compte :

- La participation du département pour la rénovation du presbytère
- Le FDAEC

Chapitre 16 – Emprunts : Pas de nouvel emprunt en 2020 mais on débloque de celui de 2019 pour 400 000 € prévu pour les travaux du presbytère.

Chapitre 024 – Produit des cessions : 42 300 €, correspond à la cession de la salle Pierrette Aymar au Lycée Sud Médoc.

Chapitre 040 – Dotations aux amortissements : 526 000 €, contrepartie de ce que l'on a vu en dépenses fonctionnement.

Chapitre 041 – Opérations d'ordre : correspond à des cessions à titre gratuit de parcelles à Bordeaux Métropole.

Pour les emplois d'investissement :

Chapitre 204 – Attribution de compensation : 125 000€ versé à Bordeaux Métropole, correspond à la compensation des investissements réalisés par Bordeaux Métropole pour Saint-Aubin dans le cadre de la mutualisation.

Chapitre 16 – Remboursement capital et emprunt : la simulation faite au 1^{er} janvier aboutie à un remboursement en capital de 460 000 € pour 2020. La baisse est dû au remboursement anticipé d'un certain nombre d'emprunt.

Opérations d'équipements :

- Opération 141 – Achat de matériel, outillage et mobilier pour 194 805 € (véhicules, etc.)
- Opération 142 – Gros travaux patrimoine pour 422 305 € (plonge cuisine, colombarium, éclairage public, vidéo protection ...)
- Opération 155 – Ecoles pour 25 100 € (remplacement volets roulants et du mobilier)
- Opération 173 – Réhabilitation du Presbytère pour 70 000 € essentiellement pour l'aménagement paysager, et un reste à réaliser de près de 700 000 € de travaux engagés en 2019 en cours d'achèvement.

Pour les dépenses imprévues, on prévoit 25 000 € au budget 2020.

Chapitre 040 – Opération d'ordre entre sections : c'est la contrepartie du chapitre 042 des recettes de fonctionnement et correspond aux amortissements des subventions d'investissement ainsi qu'aux travaux en régie (171 500 € + 23 100 €).

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : comptabilise la contrepartie vue en dépenses d'investissement.

Ce qui nous amène à un budget global en dépenses d'investissements de 2 913 155,37 € pour l'année 2020.

Je vous propose de regarder un peu plus en détails les principaux investissements prévus en 2020 avec une grande part sur le gros entretien et les travaux sur le patrimoine de la commune.

Scolaire :

- Renouvellement du mobilier
- Réfection des volets roulants Ecole Jean de La fontaine

Patrimoine :

- Travaux de réhabilitation du presbytère, qui devraient se terminer cette année, il ne resterait que des travaux d'aménagement extérieur
- Aménagement de la laverie Cuisine Jean de La Fontaine
- Réfection des sols de la Police Municipale
- 2^{ème} tranche du colombarium
- Remise en état des city stade
- Changement des ouvrants et volets Espace Villepreux
- Reboisement forêt
- Frais d'étude Parking de Villepreux
- Climatisation de la Maison de la Petite-Enfance et de la Crèche

Eclairage public :

- Renouvellement des foyers énergivores par du LED, 67 seront renouvelés en 2020
- Travaux d'éclairage public Route de Cujac/Route de Joli Bois

Renouvellement de matériel :

- Matériel son et lumière et pour les manifestations
- Remplacement de véhicules
- Poursuite de l'installation de la vidéoprotection

En synthèse de ma présentation, vous retrouvez là la structure générale du budget principal représentant les grands postes de dépenses et de recettes, avec en fonctionnement 9 213 400 € et en investissement 2 913 155,37 €, qui donne un budget global 2020 de 12 126 555,37 €. Dans les grands postes de recettes en fonctionnement, on a les impôts et taxes, en dépenses de fonctionnement, ce

sont les frais de personnel, en recettes d'investissement, on retrouve les dotations d'amortissements et l'autofinancement.

Monsieur Franck CAVALLIER : Monsieur l'Adjoint aux Finances, je tiens à vous remercier pour cette présentation de la proposition de budget 2020. Nous tenons également à remercier les services car composer un budget n'est jamais chose aisée et surtout dans le contexte particulier que nous connaissons.

Dans le débat d'orientations budgétaires, ainsi que pour le budget primitif que vous venez de présenter, vous indiquez qu'une démarche volontariste et prospective est conduite au niveau communal afin de permettre de garder le cap fixé. Cap que vous rappelez : pas d'augmentation des taux de fiscalité, poursuite de la maîtrise des dépenses, recherche d'un développement de l'épargne et de l'autofinancement, maintien de l'effort d'équipement et de la qualité des services, réduction de l'endettement. Nous sommes d'accord avec votre cap. En revanche, nous serons vigilants sur les mesures que vous mettrez réellement en place pour atteindre ces objectifs.

Les éléments que vous nous présentez aujourd'hui, montrent un niveau d'endettement qui sera à peu près stable cette année, mais il paraît prématuré de parler de réduction d'endettement dans ces conditions. Rappelons simplement que ce niveau d'endettement est largement au-dessus de celui des communes de la même strate, puisqu'en termes de ratios, l'encours de la dette en rapport avec la population est 1 227,50 € par habitant alors que la moyenne nationale des communes de la même strate est de 844 € par habitant. Notre commune est donc durablement endettée, cela représente quasiment une année de budget de fonctionnement, il faudra donc faire mieux avec moins.

Nos interrogations résident dans le fait de savoir par quel moyen vous comptez cesser cette spirale de l'endettement et ainsi retrouver des marges de manœuvre, de la capacité d'autofinancement afin de mettre en place votre programme.

Pourquoi, par exemple, sommes-nous la seule commune du canton à ne pas avoir signé la contractualisation avec l'Etat ? C'est peut-être une piste à creuser, je ne sais pas. On l'a évoqué tout à l'heure, est-ce qu'il n'y aurait pas intérêt à mutualiser encore plus ? Je ne sais pas non plus, je n'ai pas les tenants et les aboutissants de ce que ça rapporterait à la commune. Comptez-vous présenter votre Programme Pluriannuel d'Investissement ? Vous nous avez répondu tout à l'heure, puisque vous avez dit que vous le présenterez lors du débat d'orientations budgétaires. C'est important que la population sache ce qu'il en est par rapport à ce que vous avez avancé, et vos propositions et promesses électorales pendant la campagne.

Enfin, il se pose peut-être la question, sans jugement, quid de Villepreux ? Peut-être qu'il y a un débat à mener, est-ce que ça rapporte de l'argent ou pas ? Est-ce que c'est à la Mairie de mener une action commerciale ou pas ? Il y a peut-être des débats à avoir, il faut trancher des choses et aller jusqu'au bout de votre cap, montrez-nous vers quoi vous tendez mais en tout cas désendettez la commune.

Madame Marie-Noëlle VINCENT : pour rebondir sur Villepreux, je ne m'occupe plus de la vie associative puisque c'est Pascal ZERENI qui est maintenant en charge de cette belle mission, mais pendant les dernières années je m'en suis occupée et j'ai pu voir à quel point Villepreux était indispensable pour la qualité de vie que nous avons à Saint-Aubin, notamment pour la vie associative. Là on a parlé de budget par rapport à des recettes liées à l'activité commerciale, le but de Villepreux ce n'est pas ça. L'activité commerciale n'a qu'un seul but, c'est de participer au fonctionnement, aux frais de réaménagement de Villepreux, mais le but ce n'est pas de faire du commercial, le but de Villepreux, c'est qu'on soit bien à Saint-Aubin. On a une chance inouïe d'avoir cet Espace, dans lequel nous sommes encore ce soir. La question de l'Espace Villepreux ne se pose même pas pour la qualité de vie des Saint-aubinoises et des Saint-aubinois.

Je voulais juste dire ça car je m'en suis occupée pendant quelques années, j'ai passé tellement de temps ici avec Yves HUEZ pour faire en sorte que tout le monde soit bien et je pense qu'autour de cette table, tous, nous avons eu de nombreuses occasions de venir ici dans le cadre d'une vie associative, d'une réunion de lotissement. C'est une occupation archi-complète, non pas par les entreprises mais par les Saint-aubinois. Les entreprises sont là pour nous aider à financer, c'est tout.

Monsieur le Maire : je me disais, dans cette mandature, ça ne sera pas comme dans les précédentes, Villepreux ne sera pas le sujet, mais il l'est. Je me suis longuement exprimé sur Villepreux, que dire à part répéter la même chose. Villepreux ne coûte rien à la commune en période normale, les comptes s'équilibrent pour le fonctionnement de Villepreux. Comme vient de le dire très justement Marie-Noëlle VINCENT, nous pouvons répondre au tissu associatif saint-aubinois grâce à l'Espace Villepreux. Il y avait dans cette salle ce weekend, l'assemblée générale du rugby, ça veut dire que ça peut fonctionner. Et puis, on ne va quand même pas se priver, par les temps qui courent, où le thème du développement durable est à la mode, d'un poumon vert de 7 hectares dans le centre de Saint-Aubin. Il y a des services municipaux, des activités municipales qui fonctionnent ici. Villepreux pour moi ce n'est pas un sujet, à la fin du mandat, il est payé, donc ça veut dire que ce sera demain tout bénéfice et peut-être qu'on sera content de trouver les terrains autour de la piscine ou autre si demain il fallait construire un centre de loisirs ou autre. On a eu la chance pendant des années de construire des bâtiments municipaux sans avoir à acheter de terrains, ce serait bête de se priver de cet établissement.

L'endettement, alors je suis très heureux Monsieur CAVALLIER que vous nous donniez les bons chiffres, j'aurais aimé que vous en fassiez de même pendant la campagne électorale. Vous aviez dit 1 800 € par habitant, je me suis évertué à dire que c'était faux que c'était 1 200 €, je constate aujourd'hui avec beaucoup de plaisir que vous nous dites 1 200 €. Oui, c'est vrai, c'est 1 200 € par habitant, je ne le renie pas, c'est le fruit des investissements qui ont été réalisés : l'école, la crèche, l'Espace Villepreux, le conservatoire de musique, la cuisine centrale. Et vous verrez au cours de ce mandat, que vous serez le 1^{er} comme chacun des 28 conseillers municipaux à vous réjouir de ne pas avoir, comme dans des communes qui nous entourent, à investir dans de gros investissements que sont les écoles ou autres, on sera bien content de trouver l'école Jean de La Fontaine et la cuisine centrale capable de servir les repas, on sera bien content de trouver l'Espace Villepreux.

Quand on regarde les charges financières sur le budget principal, sur 3 années, on passe de 388 000 € à 293 000 €, on se désendette bien puisqu'on paie moins d'intérêts. Et on verra que pour les années qui viennent, ce sont non seulement les intérêts qui tombent mais aussi le capital puisque les emprunts tombent.

Je vais vous montrer ce soir en avant-première, le PPI, c'est le programme électoral tout simplement, qui sera phasé entre mars 2020 et mars 2026, encore une fois sous réserve que nous ayons un périmètre constant, c'est-à-dire que l'on n'est pas plus de 7 ou 8% de baisse de notre DGF peut-être que ça s'arrêtera en 2022 avec un changement de régime.

Donc nous cherchons à nous désendetter et nous l'avons fait depuis des années, on ne peut pas nous faire le reproche maintenant, sauf qu'il y a un moment donné un endettement qui est à un niveau, il faut savoir quel est le bon endettement par rapport aux équipements. Ne pas s'endetter et ne pas investir n'est pas une bonne chose non plus. Je lisais dans la presse les donneurs d'ordre aujourd'hui sont les collectivités, les entreprises des travaux publics, du bâtiment sont à genoux si les collectivités n'investissent pas, nous aurons des chômeurs, je vous le dis comme je le pense.

Quant au reste, la mutualisation, on a fait ce qui nous semblait bien. Je rappelle aussi, car c'est important, les charges à caractère général on aurait pu faire remarquer qu'elles étaient maîtrisées et ceci également parce qu'on a aussi tous nos services en régie, on ne fait pas appel à des prestataires extérieurs. Les charges de personnel sont maîtrisées, ça veut dire aujourd'hui que nous avons bien actionné les 4 leviers depuis plusieurs années : charges à caractère général maîtrisées, charges de personnel maîtrisées, endettement maîtrisé tout en ayant un investissement conséquent. Alors pourquoi on n'a pas contractualisé avec l'Etat ? C'est parce que par habitude je ne négocie pas avec le révolver sur la tempe, parce que je suis désolé mais quand j'entends le Président de la République affirmer sur les médias que la DGF ne baissera pas et qu'elle continue de baisser, comment voulez-vous que j'ai confiance en signant un contrat avec lui ne sachant pas ce qui va arriver au bout ? Il peut très bien me dire que si nous signons un contrat, il ne nous baissera pas les dotations, mais c'est quoi cette méthode ? Pourquoi contractualiser avec l'Etat qui nous donne de moins en moins ? L'Etat n'a qu'à tenir ses engagements comme ce qu'il annonce et on verra peut-être un jour si on signe.

Je connais beaucoup de communes qui se seraient bien passées du Pacte de Cahors, j'en connais une pas très loin d'ici qui n'a pas pu adhérer sur le dispositif sur les moustiques à cause du pacte, tout simplement parce que si elle faisait cette dépense supplémentaire, elle prenait une pénalité parce qu'elle faisait plus de 1,5%. Alors moi je n'ai pas envie d'avoir non seulement le révoquer sur la tempe et les mains liées, ça fait beaucoup trop pour un seul homme. Donc dans ces conditions, nous avons toujours souhaité à Saint-Aubin avoir notre propre liberté.

La mutualisation, on a fait ce qu'il fallait, le Pacte de Cahors ne nous semblait pas intéressant, par contre, on a agi sur un grand nombre de domaines pour arriver, dans les conditions d'aujourd'hui, à un budget qui tient la route.

A cet instant, je voudrais chaleureusement et très sincèrement remercier tous nos agents municipaux et notamment les chefs de service qui avant même qu'on leur demande se sont creusés la tête pour proposer un budget nouveau, amoindri grâce à leurs savoir-faire et aux mesures qu'ils ont pris.

Alors, on aura durant ces 6 ans l'occasion de vous montrer comment on financera et on étalera nos investissements. Il y aura donc un PPI sur 3 ans, 2021-2022-2023, et il y aura un PPI 2024-2025-2026. Pourquoi faisons-nous ça ? C'est parce qu'en face de nous, il existe une vraie incertitude donc on préfère le faire sur 3 ans de façon à pouvoir ajuster.

Pour conclure, c'est un budget que l'on vote le 6 juillet, plus de la moitié de l'année est déjà entamée, donc on sait très bien que ce budget sera particulier. Ça veut dire que dès à présent nous préparons celui de l'année prochaine, nous y mettrons un certain nombre d'investissements, tout simplement ceux que nous avons pris en engagement devant les Saint-aubinoises et les Saint-aubinois sans augmenter les impôts, encore une fois, à périmètre constant. Si demain on nous annonce que la DGF c'est fini, il faudra bien que l'on regarde comment faire. Si demain on nous impose des règles, comme cette loi totalement inapplicable qui est la loi SRU, demandant d'avoir 25% de logements sociaux, on verra bien. Quand cette loi a été votée, Saint-Aubin de Médoc avait 17 logements sociaux et nous sommes la commune de Bordeaux Métropole ayant le plus augmenté le nombre de logements sociaux pendant la période, nous sommes aujourd'hui arrivés en logements sociaux en construction et livrés à 400. Quand la loi a été votée en 2000 le chiffre c'était 400, on les a, entre temps il y a d'autres constructions qui se sont faites sauf que certains ministres et députés ont voté une loi qui est aujourd'hui, reconnaissons-le, pour celles qui sont parties de zéro totalement inapplicable puisque même si on avait décidé en 2014 de ne plus construire un seul logement privé et de ne faire que du logement social, ce qui est totalement impossible, on ne serait même pas arrivé aux 25%. L'objectif, c'est d'en faire, et nous n'avons pas à rougir sur ce domaine-là puisque nous sommes la commune qui a le plus progressé.

Je suis fier de présenter ce budget avec les collègues qui m'entourent. Merci à Francis RIETHER pour avoir pris les choses en main assez rapidement, merci aux services qui sont derrière moi, qui a bien travaillé et qui continuera à bien travailler. Nous aurons l'occasion de regarder dans quelques mois, le Compte Administratif et on verra que ce budget 2020 n'était pas finalement si mauvais que ça.

Monsieur Charles ELEGBEDE : permettez-moi de revenir sur Villepreux. Villepreux effectivement c'est un sujet sensible. L'intervention de Monsieur CAVALLIER visait à dire qu'il y a une activité. Effectivement, comme vous l'avez dit Madame VINCENT, Villepreux est utilisé par les associations. Quand on préparait la campagne, on a eu le loisir d'utiliser les locaux de Villepreux, donc on ne conteste pas du tout le bien-fondé de cet usage. Cependant, on a vu dans le budget, il a fallu augmenter la subvention et Monsieur l'Adjoint aux Finances l'a souligné, c'est la 1^{ère} fois que ce coup de pouce arrive. Mais la question de fond c'est : est-ce que l'activité commerciale est indispensable à la commune ? Est-ce qu'on en a besoin ? Est-ce qu'elle est rentable ?

Monsieur le Maire : où trouvez-vous les 75 000 € que rapporte l'activité commerciale ?

Monsieur Charles ELEGBEDE : j'ai parlé des 58 000 € de subvention.

Monsieur le Maire : non, c'est pour cette année, car c'est une année particulière. Vous savez, on ne va pas jeter le bébé avec l'eau du bain sous prétexte qu'elle est tiède, de temps en temps, l'eau est chaude. Cette année est particulière, on n'a pas versé de subventions depuis 8 ans. Donc si je vous suis et que l'on ne fait plus d'activités commerciales, où trouve-t-on les 75 000 € que ça rapporte pour que cet établissement soit équilibré ? 75 000 € dans un budget ce n'est pas rien, ça peut-être des jeux pour enfants en moins ou l'installation de la climatisation qui ne se fait pas, des espaces verts en moins. Dans quoi on taille ? Et au passage, demandez l'avis à vos collègues s'ils ne sont pas heureux de venir faire des séminaires ici, on les voit sortir avec le sourire, ça s'appelle aussi un petit peu de développement économique.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter le budget par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Pour le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », un vote spécifique sera demandé pour le compte 6574 « Subventions » afin que les conseillers municipaux ayant des responsabilités dans une association locale s'abstiennent de participer au vote (circulaire n° 66/2008/DRCT de la Préfecture en date du 1^{er} décembre 2008).

Section de fonctionnement

Dépenses :

Dépenses de gestion courante :

Chapitre 011 - Charges à caractère général : **1 393 910,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 012 - Charges du personnel : **4 330 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 014 - Atténuation de produits : **1 666 260,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 65 - Autres charges gestion courante : **341 030,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Dont Article 6574 : Subventions : 70 000,00€

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES à l'unanimité par 25 voix (les élus ayant une responsabilité au sein d'une association locale ne participent pas au vote : M. Bernard BARBEAU, M. Samuel HERCEK, Mme Catherine FROMENTIN et Mme Christine LANG).

Dépenses financières et exceptionnelles :

Chapitre 66 - Charges financières : **293 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles : **2 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : **660 200,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : **526 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des dépenses de fonctionnement 9 213 400,00 €
--

Recettes :

Recettes de gestion courante :

Chapitre 013 – Atténuations de charges : **75 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 70 - Produits des services : **1 101 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 73 - Impôts et taxes : **6 848 200,00 €.**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 74 – Dotations et participations : **999 200,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : **17 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Recettes financières et exceptionnelles :

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : **1 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Recettes d'ordre de fonctionnement :

Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre sections : **171 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M.

Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des recettes de fonctionnement 9 213 400,00 €
--

Section Investissement

Dépenses :

Dépenses d'équipement :

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : **125 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Opération 141 : Opération d'équipement- Achat de matériel, outillage et mobilier : **199 951,20 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Opération 142 – Opération d'équipement – Gros travaux patrimoine : **681 822,80 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Opération 155 – Opération d'équipement - Ecoles : **25 100,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Opération 173 – Opération d'équipement – Réhabilitation du Presbytère : **765 453,86 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **460 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : **2 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 020 - Dépenses imprévues : **24 323,62 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Dépenses d'ordre :

Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections : **171 500,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : **23 100,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

D001 - Solde d'exécution négatif reporté : **434 403,89 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des dépenses d'Investissement : 2 913 155,37 €

Recettes :

Recettes d'équipements :

Chapitre 13 – Subventions d'investissement : **120 630,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : **400 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Recettes financières :

Chapitre 10 - Dotations fonds divers réserves : **1 116 205,37 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Recettes d'ordre :

Chapitre 021 – Virement de la section d'exploitation : **660 200,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 024 – Produits des cessions d'immobilisations : **67 020,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections : **526 000,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Chapitre 041 - Opérations patrimoniales : **23 100,00 €**

Vote : Les conclusions mises aux voix sont ADOPTEES par 26 voix « POUR » et 3 « ABSTENTION » (M. Franck CAVALLIER, Mme Elodie MOLINA, M. Charles ELEGBEDE).

Total des recettes d'Investissement : 2 913 155,37 €

Le budget présente un montant total de 12 126 555,37 €

**15 – Décisions du Maire
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Décision n°3 du 17/06/2020 :

Considérant la demande de l'ASSAM de pouvoir bénéficier d'une partie de la subvention annuelle, sans attendre le prochain vote du Budget, pour le fonctionnement de l'association,

DECIDE :

Article 1 :

De verser à l'ASSAM Omnisports une avance correspondant à 50% de la subvention annuelle prévue au Budget communal, soit la somme de 10 000 €.

Article 2 :

Cet acompte sur subvention sera imputé au chapitre 65 du budget communal 2020.

16– Annexes

- *Règlement Intérieur du Conseil municipal*
- *Note de présentation du Budget annexe 2020 de l'Espace Villepreux et du Budget primitif communal 2020 (les 2 Budgets sont transmis par voie dématérialisée).*

17 – Informations

Les prochains Conseils municipaux se tiendront :

- Vendredi 10 juillet 2020 : Election des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020
- Lundi 21 septembre 2020
- Lundi 19 octobre 2020
- Lundi 16 novembre 2020
- Lundi 14 décembre 2020

Fin de la séance à 21h09.